



Montreuil, le 6 janvier 2023

Plan de requalification des C en B (AA en SA) : modification des modalités de promotion et report de l'examen professionnel. Nouvelles marques de mépris pour les personnels administratifs du ministère de la Justice !

En 2022, le Secrétariat Général avait annoncé dans le cadre du plan de requalification de C en B, que, outre l'examen professionnel et la liste d'aptitude de promotion « classiques », un examen professionnel dédié au « plan de requalification » serait ouvert (voir le communiqué de la CGT : [Réunion Plan de Requalifications C en B – Adjoints Administratifs en Secrétaires Administratifs – CGT insertion probation \(cgtspip.org\)](https://www.cgtspip.org/)).

Lors d'une réunion qui s'est tenue ce jour entre le Secrétariat Général et les organisations syndicales représentatives au CSAM, nous avons été informés que ce **deuxième examen professionnel n'aura pas lieu** suite à un refus de Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP). Pour rappel, sur les 225 postes devant être attribués dans le cadre du plan de requalification, 150 devaient être attribués via l'examen professionnel et 75 par la liste d'aptitude.

Affirmant que le plan de requalification n'était pas pour autant remis en cause par le retoquage de la DGAFP, le Secrétariat Général indiquait être contraint de modifier la répartition de ces 225 postes : **désormais, 25% des (56 postes) seront issus de l'examen professionnel et 75% de la liste d'aptitude (142 postes).**

Par conséquent, l'arrêté concernant l'examen professionnel 2022 va donc être modifié. Alors que les **inscriptions à l'examen professionnel étaient closes, ces dernières vont être à nouveau ouvertes dès ce lundi 9 janvier 2023** afin de permettre aux adjoints administratifs qui ne se seraient pas inscrits pensant attendre le second examen de le faire.

Tous les agents devront se réinscrire ! Le SG indique toutefois que les formalités d'inscription pour les agents qui s'étaient initialement inscrits seront simplifiées.

Les dates de l'examen professionnel sont de ce fait décalées : l'épreuve écrite devrait se tenir le 7 mars et les oraux en juin.

Concernant la liste d'aptitude, le Secrétariat Général indique qu'elle sortira bien au mois de janvier et qu'un équilibre sera fait entre l'avancement classique et le plan de requalification. Interrogé quant aux modalités opérées pour distinguer les deux modes de promotion afin que les agents administratifs exerçant déjà des fonctions de secrétaires administratifs soient bien maintenus sur leurs fonctions et leur lieu d'exercice actuel, le Secrétariat Général reste vague et indique qu'il y sera vigilant...

La CGT ne peut se satisfaire de ces annonces ! Elle ne peut se satisfaire d'un unique examen professionnel et de vagues déclarations concernant le respect des critères pour la liste d'aptitude...

La CGT a également revendiqué le fait de pouvoir retravailler la cartographie ainsi que la volumétrie des postes visés.